

ADN
TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
PAR VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES

STAGE DE RECYCLAGE BASE

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail. L'Institut Fluvia est titulaire d'un agrément délivré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la délivrance de la formation et l'organisation des examens (agrément par Arrêté du 20 novembre 2019, publié au JO du 13 décembre 2019 réf TREP1923906A).

Formation en présentiel, en interentreprises.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

Ce stage, réalisé en partenariat avec l'APTH, est destiné à préparer les candidats au test final préalable au renouvellement de l'attestation ADN dont doit être muni « l'expert marchandises dangereuses » présent à bord des unités transports de telles marchandises.

A l'issue de ce stage, le candidat sera capable tant pour les bateaux à marchandises sèches que les bateaux citernes :

- de charger le bateau en garantissant sa stabilité
- d'utiliser le manuel ADN
- d'appliquer les techniques de mesures et de prises d'échantillon
- d'identifier la classification et les caractères de danger des marchandises dangereuses
- d'assurer le chargement, le déchargement et le transport de marchandises dangereuses en sécurité
- de vérifier la présence des documents devant se trouver à bord
- d'appliquer les mesures de prévention et d'intervention en cas d'incident

1.3 - Prérequis

Etre titulaire d'une attestation ADN dont la date limite de validité n'a pas été dépassée.

1.4 - Contenu

Les cours de base sont régis par les 8.2.2.3.1 et 8.2.2.3.2 du Règlement annexé à l'ADN, et font l'objet du 3.2 a) de l'annexe III de l'arrêté TMD.

Cela comprend 24 unités de cours de 45 minutes (examen compris) :

- Objectif et structure de l'ADN
- Construction et équipement des bateaux soumis à l'ADN
- Techniques de mesure de toxicité, de teneur en oxygène, d'explosivité
- Classification et caractères de danger des marchandises dangereuses
- Chargement, déchargement, prescriptions générales de service et prescriptions relatives au transport
- Documents devant se trouver à bord pendant le transport
- Dangers et mesures de prévention avec les mesures générales de sécurité
- Exercices pratiques notamment entrée dans les locaux, utilisation d'extincteurs, installations d'extinction, utilisation de l'équipement individuel de protection et de détecteurs de gaz inflammables, oxygène-mètres et toximètres.
- Stabilité

1.5 – Sanction visée et modalités

Le stage est sanctionné par un examen, QCM de 20 questions, en 40 minutes.

L'examen est réussi si le candidat a obtenu la note minimale de 16/20. En cas d'échec peut repasser l'examen seul 1 fois dans la limite de la date de validité de son ADN.

Le participant se verra également remettre une attestation de formation.

1.6 – Taux de réussite

En 2021 le taux de réussite est de 100% sur un total de 46 candidats.

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 3 jours (24 heures).

2.2 – Période de réalisation

Pour connaître les dates de sessions, merci de consulter notre site internet www.institutfluvia.fr

2.3 – Lieu

La formation se déroule soit à Maurepas (78) soit au Tremblay sur Mauldre (78).

2.4 – Effectif

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 20 maximum.

2.5 – Formateurs

La formation est réalisée par un binôme de formateur composé d'une part par François MANOUVRIER, Responsable Pédagogique du CFA de la Navigation Intérieure et un formateur de l'APTH (association pour le transport d'hydrocarbures) dont les compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

Cette formation est assurée en salle de réunion avec une présentation powerpoint, le manuel ADN, des démonstrations à l'aide d'outils appropriés du comportement des matières, des exercices pratiques dont un exercice sur feu réel. Les stagiaires doivent se munir de leurs équipements de protection individuels.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation :

Pour les adhérents E2F : 916 € HT (20% de TVA) soit 1099,20 € TTC

Pour les non adhérents : 970,34 € HT (20% de TVA) soit 1164,00 € TTC.

Viennent s'ajouter :

- les frais d'hébergement/restauration en pension complète : 207,27 € TTC par jour soit 621,81 € pour la durée du stage, hors taxe de séjour.

- les frais de journée d'études si pas d'hébergement : 50 € par jour soit 150 € pour la durée du stage.

Contact – Référent Handicap :

Carine SPANDER

Ligne directe : 01.42.60.36.13

Mail : contact@institutfluvia.fr ou carine.spander@entreprises-fluviales.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mercredi